AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-3-74 731306

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

J 8

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL: 30 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 4 (nouvelle série) 13 mars 1974

VIGNE - ARBRES FRUITIERS - GRANDE CULTURE

Du fait du temps constamment frais qui a régné depuis la parution du dernier bulletin jusqu'au 8 mars, ni la végétation, ni les ennemis des cultures n'ont évolué de façon sensible, de sorte que le texte du dernier bulletin reste intégralement valable et à l'exception du puceron vert du pêcher, les conditions de réalisation des traitements indiqués sont maintenant réalisées.

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DE LA CAROTTE et MOUCHE DE L'OIGNON - Pour combattre ces insectes la désinfection du sol peut être envisagée et réalisée avec l'un des insecticides suivants:
1°- Chlorfenvinphos 5kg m.a/ha - dichlofenthion 6kg m.a/ha - fonofos 2kg m.a/ha - trichloronate 2kg500 m.a/ha
2°- Carbophenothion 6kg m.a/ha - diazinon 8kg m.a/ha - diethion 5kg m.a/ha

Au cours de nos essais les insecticides du 1er groupe ont donné la meilleure efficacité notamment contre la mouche de l'oignon.

APERCU SUR LA PROTECTION DE L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE

Références: RAMBIER, INRA Versailles - CHABOUSSOU, INRA Bordeaux - BESSON & JOLY, P.V. Midi-Pyrénées - TOUZEAU, P.V. Aquitaine - Divers chercheurs des U.S.A., d'U.R.S.S. et d'autres pays.

Sans que l'on puisse encore définir de façon absolument précise le risque que fait courir un usage immodéré des pesticides sur le consommateur comme sur les cultures elles-mêmes, sur la flore spontanée comme sur les espèces animales comestibles ou non, on sait désormais que ce risque existe et tendrait à croître régulièrement au cours des années par une pratique sans discernement des traitements chimiques.

Equilibre biologique - Cette notion, manipulée avec plus ou moins de bonheur, voir d'honnêteté scientifique par des personnes plus ou moins compétentes et dans les intentions les plus diverses n'en est pas moins une réalité reconnue par tous.

Situation de rapport de forces entre diverses espèces ou groupes d'espèces et leurs ennemis naturels, l'équilibre biologique ne peut être figuré par un tableau statique, immuable. Il est au contraire constamment remis en cause et déplacé par les facteurs naturels eux-mêmes, cycles biologiques ou climat en particulier, mais en fin de compte dans des limites suffisamment étroites pour lui permettre de revenir toujours tôt ou tard à une position moyenne.

L'homme, espèce animale hautement perfectionnée, peut à la limite être considéré comme un de ces facteurs. Si ses actions sur la nature tendent actuellement à déplacer ce rapport de forces hors des limites au delà desquelles la rupture d'équilibre serait irréversible, son intelligence le met au contraire en mesure et il doit s'en faire un devoir, de ramener cet équilibre vers sa position stable.

Sous l'appellation générale de "Lutte Intégrée" on a regroupé toutes les pratiques, visant à maintenir ou à rétablir et respecter ensuite cet équilibre naturel: limitation des interventions chimiques effectuées le plus possible à bon escient, recherche et sélection de pesticides, moins nocifs vis à vis de la faune utile, dispersion intentionnelle des espèces auxiliaires (lutte biologique)etc...

P 182

Les Principaux arthropodes utiles - On distingue:

1) les prédateurs qui se nourrissent directement des espèces nuisibles aux cultures, essentiellement:

- les Coccinelles, dont la larve âgée peut dévorer de 100 à 200 pucerons par jour et peut également s'attaquer activement aux acariens.

- les Syrphes, petites "mouches danseuses" à l'abdomen allongé, jaune et noir, dont la larve détruit environ 5000 pucerons au cours de ses 8 à 15 jours d'existence.

- certaines Punaises (familles des Anthocoridés et des Miridés) s'alimentent d'acariens et accessoirement de psylles, pucerons ou petites chenilles.

- il en est de même du Chrysope reconnaissable à sa jolie couleur vert clair, de l'aspect d'un grand moustique mais muni de deux paires de grandes ailes fragiles et transparentes, comme de son voisin l'Hémérobe gris brunâtre aux ailes veinées de la même couleur.

- enfin certains Acariens sont eux-mêmes prédateurs d'araignées rouges et jaunes, nuisibles aux cultures. Ils se distinguent de leurs victimes à vue par leur teinte généralement moins vive: incolores ou translucides, verdâtres ou jaunâtres.

2) les parasites dont les oeufs, pondus dans le ravageur lui-même (oeuf, larve ou adulte) permettent à leurs larves d'attaquer ce ravageur de l'intérieur même.

-les innombrables espèces d'Hyménoptères parasites sont de minuscules moucherons à 4 ailes dont la taille n'est de l'ordre que du demi-millimètre. Les plus connus sont parasites des oeufs ou des chenilles de lépidoptères, de pucerons ou de cochenilles.

- mieux observables, les Diptères parasites de la famille des Tachinaires, sont des mouches fortement poilues de taille moyenne. Leurs oeufs sont pondus dans les chenilles de Lépidoptères (notamment carpocapse, pyrale du maïs, processionnaire du pin) ou certaines larves de coléoptères (vers blancs).

(à suivre)

CLIMATOLOGIE

L'HIVER 1973-1974 (décembre, janvier, février)

Le tableau ci-dessous résume les caractères principaux de l'ensemble des trois mois à la station de Lyon-Bron (Météorologie Nationale) pour les températures et les précipitations, de Lyon-Gerland (Avertissements Agricoles) pour l'insolation.

	1973-1974	1972-1973	Période 1922-1973				
			Moyennes	Extrêmes			
Température moyenne	+ 5.02	+ 2.33	+ 2.98	5.57	(1935-36)	-1.64	(1962-63)
Hauteur d'eau en mm.	142.5	182.2	157.5	41.4	(1933-34)	324.0	(1954-55)
Nbre jours précipita.	49	31	43	22	(1948-49)	57	(1965-66)
Insolation en heures	211.2	217.2	229.5	354	(1948-49)	146	(1950-51)

Avec une température moyenne proche du record de douceur, l'hiver écoulé est le plus clément depuis seulement 1965-66 (+5°18). Dans la série de Bron (1922 à 1974) on trouve 4 autres hivers (1925-26, 1929-30, 1936-37 et 1954-55) plus doux que 1973-74 qui se place ainsi au 6ème rang seulement des hivers doux.

La température moyenne de +6°42 en janvier 1974 présente un caractère plus exceptionnel que l'ensemble de l'hiver. Sur la même période de 53 années, seul janvier 1936 a été plus doux, mais très largement (+7°47), la 3ème place étant occupée par le mois de janvier suivant (1937 avec + 6°11 seulement), tous les autres se situant au-dessous de 6°0 et l'on doit remonter à 1899 et 1877 pour trouver des moyennes comparables mais certainement un peu inférieures à celle de 1974.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Le Technicien chargé des questions maraichères
G.FERAND

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)

bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

- * bénomyl
- captafol : 100 g
- captane : 150 g
- carbatène : 200 g
- * carbendazim
- dichlone : 50 g
- dithianon : 50 g
- doguadine : 70 g
- folpel : 100 g
- mancozèbe : 160 g
- manèbe : 160 g
- * méthylthiophanate
- oxyquinoléate de cuivre : 80 g
- propinèbe : 200 g
- soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
- thirame : 200 g
- zinèbe : 200 g
- zirame : 180 g

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

- * benomyl
- binapacryl : 50 g
- bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
- chinométhionate : 7,5 g
- dinocap : 25 g
- drazoxolon : 40 g
- * méthylthiophanate
- soufres fluents en poudrage
- soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
- soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal

- captafol : 120 g
- captane : 250 g
- ferbame : 175 g
- thirame : 175 g
- zirame : 175 g

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

- colorants nitrés : 600 g
- dinoterbe : 600 g
- huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
- * huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
- huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
- huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
- oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
- oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
- association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

- * acéphate
- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- bromophos : 50 g
- carbaryl : 120 g
- carbaryl : en poudrage
- dialifor : 75 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : en poudrage
- * dichlorvos
- fénitrothion : 50 g
- malathion : 75 g
- malathion : en poudrage
- méthomyl : 37,5 g
- méthidathion : 30 g
- mévinphos : 50 g
- parathion éthyl : 20 g
- parathion méthyl : 30 g
- parathion éthyl et méthyl en poudrage
- phosalone : 60 g
- phosalone : en poudrage
- * tétrachlorvinphos

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- carbophénothion : 30 g
- * dialifor
- diazinon : 25 g
- diéthion : 75 g
- malathion : 75 g
- méthidathion : 40 g
- parathion éthyl : 25 g
- parathion méthyl : 30 g
- phenkapton : 20 g
- phosalone : 60 g
- phosalone : en poudrage
- prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

- diméthoate : 30 g
- formothion : 40 g
- * monocrotophos
- oxydéméton méthyl : 25 g
- vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

- chlorbenside : 50 g
- chlorofénizon : 50 g
- fénizon : 50 g
- tétradifon : 16 g
- * tétrasul

composés halogénés

- * bromopropylate
- dicofol : 50 g
- dicofol : en poudrage

quinoxaline

- thioquinox : 37,5 g

formamidine

- * chlorphénamidine

divers

- * benzomate
- dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
- * hydroxyde de tricyclohexylétain
- chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

- captafol : 120 g
- captane : 175 g
- carbatène : 300 g (raisin de table)
- dichlofluanide : 125 g
- folpel : 150 g
- folpel : en poudrage
- * mancopper
- mancozèbe : 280 g
- manèbe : 280 g
- propinèbe : 280 g
- zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

- captafol : 180 g
- captane : 175 g
- dichlofluanide : 250 g
- folpel : 175 g
- mancozèbe : 280 g
- manèbe : 280 g
- propinèbe : 280 g
- zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* carbendazim
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide
  dinocap : 30 g
  dinocap : en poudrage
* méthylthiophonate
  soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
  soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
  soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
  soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb
endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g en poudrage
méthidathion : 30 g
méthiocarbe : 100 g
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal
captafol : 160 g
chlorothalonil : 150 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métirame-zinc : 200 g
oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

* aldicarbe (traitement du sol)
* carbofuran (traitement du sol)
* dialifor
diméthoate : 500 g
disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
formothion : 500 g
isolane : 200 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
oxydéméton méthyl : 200 g
parathion éthyl : 200 g
parathion méthyl : 300 g
* phorate (traitement du sol)
phosphamidon : 300 g
vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

* acéphate
* aldicarbe (traitement du sol)
azinphos éthyl et méthyl : 250 g
* carbofuran (traitement du sol)
diazinon : 150 g
diméthoate : 250 g
fenthion : 500 g
* formétanate
formothion : 250 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
parathions : 150 g
* phorate (traitement du sol)
phosalone : 500 g
phosphamidon : 200 g
* thiométon
toxaphène : 1 500 g
trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

* bacillus thuringiensis
DDT (granulés) : 1 500 g
* fénitrothion
* parathion
* tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 350 g en poudrage
dichlorvos : 100 g
diéthion : 75 g
diméthoate : 30 g
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 6 g
lindane : 30 g
lindane : 400 g en poudrage
malathion : 75 g
malathion : 1 000 g en poudrage
* méthidathion
méthomyl : 30 g
mévinphos : 35 g
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
* ométhoate
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathions : 250 g en poudrage
phosalone : 60 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
pyréthrines synergisées : 12 g
roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 360 g en poudrage
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
naled : 100 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

dicofol : 50 g
dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 40 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

diazinon : 30 g
diméthoate : 50 g
formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

diméthoate : 30 g
formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* fonofos
trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
* fonofos (traitement du sol)
trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

* bénomyl
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
dinocap : en poudrage
* drazoxolon
* méthylthiophanate
* méthyrimol
soufres fluents (poudrage)
soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
* thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * N[os] Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.

FRANLY - 14685

Directeur-Gérant : L. BOUYX